

## Modalités d'inscription des enfants du personnel dit prioritaire pour le service Petite Enfance-multi accueils

Madame, Monsieur,

Les multi-accueils d'Ecommoy et de Laigné/St Gervais en Belin seront ouverts du 06 au 23 avril uniquement pour les enfants des personnels dits prioritaires.

Pour les autres enfants, nous ne pourrions les accueillir ni en accueil régulier, ni en accueil occasionnel et ce, quels que soient les problèmes de garde.

Le multi-accueil de Moncé en Belin sera fermé sur cette même période conformément aux nouvelles directives gouvernementales.

**Sur décision gouvernementale**, les personnels dits prioritaires sont :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire)

Pour ces personnes, un justificatif de travail vous sera demandé (carte professionnelle, contrat de travail...)

Si vous êtes personnels prioritaires, ce présent mail a pour objectif de vous indiquer les modalités de réservation.

Pour les multi-accueils d'Ecommoy et de Laigné St Gervais,

>Contacter uniquement par téléphone le Pôle administratif annexe de la Communauté de Communes basé à Laigné en Belin au [02 43 42 99 13](tel:0243429913) ou la structure concernée :

Multi-accueil d'Ecommoy : 02 43 47 04 94

Multi-accueil de Laigné St Gervais en Belin : 02 43 42 69 70

Si nous ne répondons pas, c'est que nous sommes déjà en ligne ! Aussi, laissez un message sur le répondeur et on vous rappellera le plus rapidement possible.

Pour mardi 6 au matin au vu des délais et du week-end, les structures seront ouvertes dès 7h30. De ce fait, si vous n'avez pas eu de réponse au message laissé sur le répondeur, sachez qu'une possibilité d'accueil existera bien entre 7h30 et 19h.

D'autre part, nous ne sommes pas en mesure de fournir le repas puisque notre prestataire n'assurera pas son service.

Aussi, merci d'apporter le repas et le goûter de votre enfant dans un sac isotherme accompagné d'un bloc de glace.

Pour les familles non connues de nos services, merci d'apporter également le carnet de santé de votre enfant le premier jour d'accueil.